

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 2 avril 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Eric LOBRY, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Muriel TARTARIN, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jimmy ZE, Madame Christine CATARINO, Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Madame Guermia APHAYAVONG, Monsieur Mustafa TURK, Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Madame Sinem TASDAN, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Monsieur Pierre KIANI, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

**Était absent, ayant donné pouvoir :**

Monsieur Samir TAMINE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
-----------------------	------------------	-----------------------

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 32

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 1

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

**Secrétaire de séance :** Monsieur Eric LOBRY

**Date de convocation :** 27 mars 2026 \_ envoi complet du dossier

**OBJET : Désignation des membres du Centre communal d'Action Sociale**

**DELIBERATION N°4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale,

**VU** les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**CONSIDERANT** qu'à la suite des élections municipales du 15 mars, le conseil municipal a été renouvelé,

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler la totalité des membres des centres communaux d'action sociale dans les deux mois maximum suivant l'installation du conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur Hervé FLORCZAK,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** le nombre d'administrateurs à 12 au sein du CCAS (soit à parité : 6 élus municipaux et 6 membres issus de la société civile),
- **FIXE** à 6 le nombre de représentants du Conseil municipal auprès du CCAS,
- **DIT** qu'une seule liste a été présentée,
- **PRECISE** qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

<b>Représentants titulaires</b>	Siham TOUAZI
	Audrey NAKACHE
	Katia LECURIEUX-CLERVILLE
	Daniel BATTUNG
	Samir KEMEL
	Saphia BERRY

- **DIT** que les membres cités en amont ont été élus membres du CCAS de la Ville de Jouy-le-Moutier.

Publiée le 8 avril 2026

Fait et délibéré le 2 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication